

# Entraînement régulier ASRA-B : Agent de Sécurité Renforcé Armé en catégorie B

<b>Financement</b>
Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif
<b>Organisme responsable et contact</b>
NCO FORMATIONS GLOBALES <b>Coralie DABON</b> 05.46.83.25.03 c.dabon@nco.fr
<b>Accès à la formation</b>
<b>Publics visés :</b>
Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)
<b>Sélection :</b>
Dossier
<b>Niveau d'entrée requis :</b>
Sans niveau spécifique
<b>Conditions d'accès :</b>
- Être titulaire de la carte professionnelle en cours de validité ou d'une autorisation préalable délivrée par le CNAPS correspondante à la formation souhaitée. - Avoir renouvelé son MAC APS au préalable. - Posséder un carnet de tir.
<b>Prérequis pédagogiques :</b>
Non renseigné
<b>Contrat de professionnalisation possible ?</b>
Non

## Objectif de la formation

Cette formation a pour objectif d'assurer l'entraînement régulier des candidats nécessaire à la poursuite de l'exercice d'agent de sécurité armé d'une arme de catégorie B et de permettre le maintien de leur carte professionnelle.

## Contenu et modalités d'organisation

Article 14-1 de l'Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité II.- En application de l'article R. 612-38 du code de la sécurité intérieure, la durée et le contenu des entraînements réguliers devant être suivis par les agents exerçant des services de surveillance armée mentionnée au 1<sup>er</sup> bis de l'article L. 611-1 du même code, sont fixés comme suit : Module Juridique : 1 heure Entrainement pratique : Maniement et sécurité des armes. Intervention graduée et sécurisée de l'agent. Savoir : -utiliser son arme dans le strict respect de la gradation de l'emploi de la force et des règles de sécurité ; -gérer un incident avec le recours aux armes ; - connaitre les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme. 2 séances par an de 7 heures de mise en situation, soit 1 séance par semestre. S'entraîner à tirer avec son arme de service, dans le respect des règles de sécurité et du cadre juridique d'emploi des armes. 4 séances par an.

Parcours de formation personnalisable ?      **Oui**      Type de parcours      **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00372390</b>	du 18/07/2023 au 31/12/2025	Échillais (17)	<b>NCO FORMATIONS GLOBALES</b>	Non éligible		
<b>00627671</b>	du 01/01/2026 au 31/12/2026	Échillais (17)	<b>NCO FORMATIONS GLOBALES</b>	Non éligible		